



Forêts Suisse

Association des propriétaires forestiers

Arguments
des propriétaires



Aide-mémoire

Labels et origine des bois

Il convient, lorsqu'on achète du bois, de savoir en connaissance de cause ce que l'on acquiert. Les conditions de récolte et de transformation peuvent notablement différer selon les pays et ce sous plusieurs aspects, écologiques, économiques et sociaux. Un cours rappel sur les labels.

L'INDICATION D'ORIGINE

L'indication d'origine désigne le pays d'où provient le bois. On peut indirectement en déduire que les autorités locales veillent au respect des dispositions légales de l'endroit.

Le Certificat d'origine bois Suisse (COBS)



Le Certificat d'origine bois Suisse (COBS) est attribué depuis 2009 par Lignum, organisation faitière de l'économie suisse de la forêt et du bois. Le COBS garantit que le bois provient bien de forêts de Suisse ou du Lichtenstein. Pour les produits constitués de plusieurs sortes de bois, au moins 80% de cette matière première doit provenir de Suisse (exception: 60% pour les granulés, les panneaux collés et de particules). Le solde doit venir de pays ou de régions dont les exigences relatives à la production sont comparables à celles de la Suisse. La production de bois suisse obéit à la législation qui prescrit que la forêt doit être exploitée dans le respect de la nature et des principes de durabilité pour lui permettre de remplir toutes ses fonctions. Notre loi forestière est l'une des plus sévères du monde: elle fait l'objet d'une stricte observance avec des contrôles rigoureux. Le respect du règlement du COBS est vérifié par des contrôles internes et des audits indépendants.

UN SIGNE DE QUALITÉ

Un signe de qualité repose sur des standards définis par des organisations. Ces standards sont conçus non seulement pour garantir le respect de la législation nationale correspondante mais aussi des conditions additionnelles. Il en découle que les exigences pour un même label peuvent différer d'un pays d'origine à un autre. Les standards peuvent donc comporter des variations selon les spécificités des pays. Les indicateurs sont contrôlés périodiquement par des organismes de certification adhoc.

Le label FSC®



Le label FSC® (Forest Stewardship Council), premier label du secteur forêt-bois, institué en 1993, promeut une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable de la forêt. La gouvernance de cette organisation – une association – se fonde sur trois collèges qui traitent aussi également que possible des trois questions de qualité et performances environnementales, sociales et économiques. Le FSC est indépendant, sans but lucratif, massivement soutenu par des associations de protection de l'environnement. Dans le monde, 199 millions d'hectares de forêts sont labellisés FSC. Ce label pose des exigences écologiques et sociales très élevées.

Le label PEFC



Le label PEFC-Label (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est d'origine européenne, lancé en 1999 par des acteurs de l'économie forestière et du bois sous forme d'association sans but lucratif. Ce certificat occupe une place importante dans le commerce international; il atteste

d'une sylviculture durable respectant des standards économiques, écologiques et sociaux. Avec plus de 300 millions d'hectares de forêts certifiées, 39 systèmes de certification nationaux, le PEFC est le principal label forestier.

PRÉSENCE DES LABELS EN SUISSE ET DANS LE MONDE

A l'échelle mondiale

A l'échelle mondiale, environ 300 millions d'hectares de forêts sont certifiés PEFC, et quelque 199 millions d'hectares sont certifiés FSC; le tout correspond à environ 12% du total des surfaces forestières (compte non tenu des doubles certifications), réparties dans plus de 80 pays. Cette certification englobe des milliers d'exploitants, des dizaines de milliers de transformateurs et plus d'un million de propriétaires de forêts. Même si le nombre de certifications croît, l'objectif original de protéger les forêts tropicales grâce aux labels est encore loin d'être atteint. En effet, 85% des surfaces certifiées se trouvent en Amérique du Nord (47%), en Europe (38%), et seules 15% sont en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud.

En Suisse

En Suisse, la totalité de la surface forestière (environ 1,28 million d'hectares) est inscrite comme ayant-droit au Certificat d'origine bois Suisse par les associations de propriétaires, dont les adhérents sont donc habilités à utiliser le label COBS. De surcroît, environ 647 000 hectares (soit environ 51% de la surface forestière du pays) sont certifiés PEFC et/ou FSC, nombre de forêts bénéficiant des deux labels. Près de deux tiers des 5 millions de m3 de bois récoltés annuellement dans les forêts suisses proviennent de forêts certifiées PEFC et/ou FSC. La tendance est toutefois au repli, car certains exploitants et des propriétaires renoncent à leurs recertifications en raison des exigences qui vont croissant et du faible profit qu'ils peuvent en escompter sur le plan commercial.

Signes d'origine et de qualité pour le bois

Les certificats de traçabilité CoC (Chain of Custody) garantissent que les étapes de transformation des produits en bois porteur des labels COBS, FSC et/ou PEFC se déroulent dans le respect des standards et de la législation du pays correspondant. En Suisse et dans l'Union européenne prévaut une déclaration obligatoire de la provenance et de l'espèce de bois. Toutes deux doivent être indiquées sur les produits.



Idee de départ des labels : protéger les forêts tropicales.

RECOMMANDATIONS DE ForêtSuisse

La coexistence de différents labels cause un certain embarras aux consommatrices et aux consommateurs. Quelle est le « meilleur » bois? Il n'existe pas de réponse claire et définitive à cette question dans la mesure où les certifiés internationaux courants reposent sur des standards souples et spécifiques à chaque pays. Ils ne sont donc guère comparables entre eux. Ainsi, en Suisse, les exigences découlant de notre législation sont souvent plus sévères que les standards de certification d'autres pays. C'est pourquoi:

Exigez dans toute la mesure du possible du bois suisse (avec COBS):

- > une interdiction de défrichage protège nos surfaces forestière et toute coupe de bois est soumise à autorisation;
- > une des législation les plus sévères au monde garantit une sylviculture proche de la nature;
- > les coupes rases, l'usage de fertilisants, de produits chimiques et les organismes génétiquement modifiés sont en principe proscrits;
- > l'utilisation de bois suisse assure la création et le maintien de valeur ajoutée en Suisse, mais aussi de places de travail et de formation;
- > la récolte de bois suisse permet de rajeunir et d'entretenir la forêt et de lui conserver toutes ses fonctions et le bois suisse ne nécessite pas de longs transports.

La présence sur le bois suisse, en plus du COBS, du ou des label(s) FSC et/ou PEFC atteste que la récolte et la transformation ont été subordonnées à des exigences et des contrôles supplémentaires. Dans le cas d'achat de produits en bois d'origine étrangère, il convient en principe d'opter pour des produits labellisés FSC et/ou PEFC. On veillera en outre au choix de la provenance, sachant que les législations et les standards de certification peuvent présenter de grandes différences selon les pays.



Le COBS garantit la provenance suisse du bois.